

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que l'Administration de l'Environnement nous a transmis la modification de l'autorisation N° **1/17/0656/RG** relative à **la création et l'aménagement de la zone d'activités économiques régionale « Fridhaff »**, introduit par le **Syndicat intercommunal pour la création, l'aménagement, la promotion et l'exploitation d'une zone d'activités économiques sur le territoire des communes de la Nordstad (ZANO)**.

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre certifie par la présente que l'avis ci-avant sera publié pendant 40 jours à partir du 30 avril 2019 jusqu'au dimanche, 9 juin 2019 inclus, aux tableaux d'affichage à Erpeldange-sur-Sûre.

Erpeldange-sur-Sûre, le 30 avril 2019

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,

